

LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Public

Responsable Paie et Gestionnaire paie - administration du personnel, Responsable RH – DRH, Responsable Financier et Comptable, Prestataire externe aux entreprises (cabinets comptables, ...). Secteur privé et parapublic (hors Pasrau).

Pré requis

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis particulier

Objectifs

Mesurer les enjeux et le fonctionnement du PAS.

Diagnostiquer les impacts du PAS et les obligations de l'employeur.

Identifier les bonnes pratiques et les points de vigilance.

Mettre en œuvre une stratégie de communication.

Méthodes et supports pédagogiques

Les méthodes prennent en compte la problématique des participants

Elaboration de méthodes et outils

Réflexions et échanges d'expériences

Un support de cours est remis au stagiaire.

Animateur

Cette formation est assurée par un spécialiste du domaine avec une expérience significative en entreprise et de pédagogie en formation

Nos formateurs sont sélectionnés et référencés selon un processus Qualité

Suivi et évaluation

Une attestation de formation, un questionnaire de satisfaction ainsi qu'un questionnaire d'auto-évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation sont remis aux stagiaires en fin de journée.

Programme du stage

- **Actualité fiscale : quels changements sont à prévoir**
 - Comprendre le cadre réglementaire : pourquoi une telle réforme a-t-elle été décidée ?
 - Ce que l'on sait actuellement du calendrier d'application : 1^{er} janvier 2019. Point sur les décrets en cours et à venir.
 - Identifier les domaines où l'on ne pourra pas reculer et ceux où tout est encore possible
 - Quelle attitude adopter : attentisme, anticipation
 - Ce que vous pouvez déjà réaliser dans votre entreprise : les informations à collecter en 1^{er} lieu pour être prêt le jour J
- **Comprendre le fonctionnement et les grands principes du prélèvement à la source**
 - Connaître et comprendre le vocabulaire fiscal : taux neutre, taux réel, taux individuels, année blanche...
 - Sur quels types de revenus le prélèvement à la source s'applique-t-il (traitements des salaires, pensions de retraites, revenus fonciers etc.)
 - Quelles informations fiscales allez-vous détenir précisément sur vos salariés
 - Comprendre le fonctionnement de ce prélèvement : comment sera-t-il collecté et par qui
 - Identifier vos interlocuteurs au sein de l'administration publique
 - Focus sur le prélèvement à la source pour les entreprises de – de 11 salariés
- **Savoir traiter les cas spécifiques**
 - Comment gérer le prélèvement sur les hauts salaires et les revenus exceptionnels
 - Qu'est-ce que le rescrit fiscal
 - Maîtriser les impacts en paie lors du changement de situation d'un salarié : revenus, situation familiale
 - En cas de trop-perçu par le fisc, comment s'effectue le remboursement
 - Le cas des indépendants et artisans : comment l'acompte sera-t-il calculé puis ajusté
- **Anticiper les risques et enjeux du prélèvement à la source**
 - Que risquez-vous en cas de retard de versement ou d'erreur sur le taux appliqué
 - Où commencent, où s'arrêtent les responsabilités de l'employeur et du salarié suite à une fraude
 - Connaître les amendes en cas de fraude volontaire
-
- **Assurer la protection des données fiscales dans l'entreprise**
 - Identifier le niveau de protection de ces données dans son entreprise
 - Prévoir un système efficace et sécurisé pour traiter les données fiscales
 - Notions de confidentialité et de secret professionnel pour les équipes paie
- **Se préparer concrètement**
 - Identifier tous les impacts et démarches à mettre en œuvre en Ressources Humaines et administration du personnel
 - Quelles mentions obligatoires faire figurer sur le bulletin de salaire
 - Maîtriser les informations et échanges à venir avec les représentants du personnel
 - Les impacts directs : sur la DSN, sur le bulletin de salaire, etc.
 - Les impacts indirects : baisse de salaire (comment en parler avec les collaborateurs). Comment aider les managers dans cette démarche.
 - Protection des données (savoir gérer efficacement ces données supplémentaires très sensibles).
 - De quels droits disposent les salariés.

Durée et dates

1 jour – 7 heures	Inscriptions
Le 9 novembre 2018 9h-12h / 13h30-17h30	Catherine GUYON 03.86.60.55.61